



Reconnaissance anticipée d'un enfant par un étranger depuis son pays d'origine

Par **Katchua**, le **20/10/2019** à **23:13**

Bonjour,

je suis de nationalité française et je vis une relation à distance avec mon compagnon qui est de nationalité centrafricaine. Je suis enceinte et aimerais savoir si il est possible de faire une reconnaissance anticipée de notre enfant à l'ambassade de France de Centrafrique. Étant donné que les démarches de demandes de visas sont longues et complexes, je souhaite anticiper l'éventualité où mon conjoint ne puisse assister à l'accouchement ce qui empêcherait une reconnaissance en mairie à la naissance. j'envisage un séjour en Centrafrique pendant ma grossesse ce qui permettrait de faire des démarches à l'ambassade de France si cela est possible. Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2019** à **10:30**

Bonjour

Cet homme n'est pas votre conjoint, il n'est même pas votre compagnon puisque vous ne vivez pas ensemble. Cette reconnaissance préalable de paternité me semble un attrappe gogo destinée à lui faire avoir des papiers pour la France. Ensuite, une fois les papiers obtenus, by by la femme et l'enfant. Ne vous attendez pas à autre chose, surtout en provenance de ces pays là.